

VOITURES ADMISES



Groupe GT

Périodes E, F (de 1947 à 1965)

Périodes G1, G2, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1966 à 1990)

Groupe 3 : GT de Série

Groupe 4 : GT de Compétition

Groupe 5 : Productions Spéciales des Groupes 1 à 4

Saloon Car

Groupe B GT de Compétition

Les Porsche 964 doivent être conforme à l'annexe 2 de ce règlement « Critères techniques Porsche 964 ».

[Gérer le consentement](#)



Groupe Tourisme

Périodes E, F (de 1947 à 1965)

Périodes G1, G2, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1966 à 1990)

Groupe 1 : Tourisme de Série

Groupe 2 : Tourisme de Compétition

Groupe 5 : Productions Spéciales des Groupes 1 à 4

Saloon Car

Groupe N Tourisme de Série

Groupe A Tourisme de Compétition



Groupe Sport Prototypes

Périodes E, F (de 1947 à 1965)

Période GR (de 1966 à 1971)

SP 1 : Sport proto 2L

SP 2 : Sport proto + 2L

Période HR (de 1972 à 1976)

SP 3 : Sport proto 2L

SP 4 : Sport proto + 2L

Sports 2000 jusqu'à 1986 sur dossier ; sans appendices aérodynamique, conformes aux règlements SRCC Sports 2000 Historic, SRCC Sports 2000 Pinto et l'annexe 3 de ce règlement « Critères techniques Sport 2000 ».

Les voitures « Continuation » sont acceptées.

Le PTH n'est pas obligatoire. Le passeport technique dit « 3 volets » ou son équivalent émis par une ASN étrangère est obligatoire.